

COMPTE RENDU SUD de la CMP BASSMS du 12 février 2026

Présents :

OS : SUD, FO, CGT, CFDT _ OP : AXESS_ Présidence : DGT

UN CLIMAT DE NÉGOCIATION TENDU

La séance s'est ouverte par des déclarations liminaires, révélatrices des difficultés actuelles du dialogue social dans la branche. La CFDT a dénoncé le refus de renégocier le calendrier figurant dans l'accord de méthode du 4 juin 2024, et a indiqué que, faute de retour à un fonctionnement conforme aux engagements signés, son organisation pourrait quitter systématiquement les prochaines séances. La CGT a pour sa part insisté sur l'urgence salariale et la perte massive de pouvoir d'achat dans le secteur, rappelant la crise d'attractivité et les difficultés de recrutement structurelles. Elle appelle à la mobilisation dans le secteur au mois de mars.

SUD indique également qu'elle prendra toute sa place dans la mobilisation du secteur. Sud Santé Sociaux précise partager l'analyse sur l'urgence salariale et a réaffirmé la nécessité de poursuivre les négociations sans blocage du calendrier, considérant que l'accord du 4 juin fixe des débuts de séquence mais ne ferme pas la possibilité d'adaptations.

En réponse, la DGT a reconnu les désaccords persistants sur le calendrier tout en indiquant qu'aucune majorité ne se dégageait à ce stade pour modifier formellement l'organisation des négociations.

Axess a annoncé revenir lors de la CMP du 17 mars avec possiblement de nouvelles orientations issues de consultations internes.

MAINTIEN DE SALAIRE : UN PRÉALABLE AU DÉPLOIEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE DE BRANCHE

Négocier sur le maintien de salaire est un préalable pour SUD à toute discussion sérieuse sur la prévoyance de branche. AXESS présente ses propositions qui sont largement inférieures à la protection offerte par les conventions collectives actuelles.

Unanimes, les organisations syndicales dénoncent l'indigence de la proposition patronale sur un sujet pourtant fondamental de la protection sociale des salariés du secteur et indiquent qu'elles n'ont pas mandat pour négocier à la baisse la protection sociale des salariés.



AXESS indique qu'à ce stade il n'existe pas de régime unifié et que l'enjeu est d'abord d'avoir un cadre étendu à tous les salariés en tenant compte du contexte budgétaire. Selon Axess, les cadres actuels sont très dissemblables.

La CFDT a rappelé que si la CC66 et la CC51 ont des régimes très différents, dans la CC51 il y a des accords locaux dans de très nombreux établissements : les cadres ne sont donc pas si éloignés au réel. La FEHAP devait d'ailleurs fournir une cartographie des accords locaux, ce qui n'est pas fait.

Sud Santé Sociaux a présenté ses propres orientations, visant au contraire à sécuriser et améliorer les droits des salarié-es et a réaffirmé que son mandat consiste à étendre les protections existantes et non à négocier leur diminution.

En l'état, et même si les négociations continuent, il paraît difficile d'aboutir rapidement sur ce point tellement les positions sont éloignées actuellement.

LES NÉGOCIATIONS SUR LA CONVENTION UNIQUE EN PANNE...

Dans la construction de la CCUE, Axess a décidé unilatéralement que certains sujets pouvaient continuer à être abordés, d'autres non. A défaut de pouvoir poursuivre sur les points les plus structurants de la future Convention de branche, à savoir les thèmes de classifications/rémunération et durée et temps de travail, Sud Santé Sociaux a présenté lors de cette séance un projet de chapitre relatif au dialogue social, aux droits syndicaux et aux instances représentatives du personnel. Le projet de SUD vise à sécuriser les moyens des organisations syndicales et à clarifier les modalités d'exercice des mandats, avec les crédits d'heures associés. Le projet de SUD prévoit également un renforcement du fonctionnement des instances représentatives du personnel, en particulier du CSE et de ses commissions (notamment la CSSCT qui est généralisée à toutes les structures).

Ce projet pourrait tout à fait s'intégrer à une Convention Collective Commune de Haut Niveau !

ORGANISME PARITAIRE DE PRÉVENTION (OPP)

Un point a été consacré à l'organisme paritaire de prévention. FO a présenté plusieurs propositions d'amendements. En revanche, Axess n'a apporté aucun élément nouveau et ne semble pas avoir tenu compte des amendements portés par Sud Santé Sociaux lors de la précédente séquence. Pour Sud, la création d'un OPP ne peut relever de l'affichage : elle doit s'accompagner de moyens concrets permettant d'agir réellement sur la prévention des risques professionnels dans un secteur particulièrement exposé.



RECONVERSION PROFESSIONNELLE

La CMP a également abordé la déclinaison dans la branche du dispositif de reconversion professionnelle issu de la loi du 24 octobre 2025. Les échanges n'ont pas permis d'aboutir à une version d'accord faisant consensus. Le texte semble s'orienter vers une version très expurgée, visant essentiellement à permettre rapidement une dérogation pour l'accès à des formations longues, sans autre ambition structurante pour les parcours professionnels.

Enfin pour conclure cette CMP, le point sur **LA POLITIQUE SALARIALE** est rapidement évacué, dans l'attente de la conférence salariale programmée le 18 février...

CETTE CMP CONFIRME :

- ☹ des tensions persistantes sur la méthode de négociation ;
- ☹ un désaccord profond sur le niveau des garanties sociales futures ;
- Pouvons-nous attendre quelque chose des nouvelles orientations annoncées par Axxess pour le 17 mars ?
- Pouvons-nous attendre quelque chose de la conférence salariale ?

POUR SUD SANTÉ SOCIAUX, IL S'AGIT DE RÉPONDRE CONCRÈTEMENT À LA CRISE SOCIALE ET D'ATTRACTIVITÉ QUE TRAVERSE LE SECTEUR.

LA DÉLÉGATION DU JOUR : KARINE, KÉVIN, PATRICK ET XAVIER

A Paris, le 12 février 2026

Contact : contact@sudsantesociaux.solidaires.org

